

PREFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, le 26 MARS 2013

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme Muriel Leleu
Tél. : 03.44.06.12.55
Fax : 03.44.06.12.56
Courriel : muriel.leleu@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à
Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des
groupements à fiscalité propre
Pour information :
Madame et MM. les Sous-Préfets d'arrondissement
M. le Directeur départemental des Finances Publiques

Objet : Informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2013.
P. j. : 1 sommaire

Le Ministère de l'Intérieur a rédigé un document de synthèse sur les nouvelles dispositions fiscales. Ce document est composé des 4 annexes suivantes :

- une annexe 1 qui expose l'ensemble des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale applicables en 2013;
- une annexe 2 relative à l'actualisation des dispositions portant sur le nouveau paysage fiscal local suite à la suppression de la taxe professionnelle ;
- une annexe 3 qui actualise les dispositions portant sur la fiscalité de l'urbanisme ;
- une annexe 4 qui présente la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels ;

Ce document, dont le sommaire figure en annexe, est consultable sur le site internet de la préfecture de l'Oise, à l'adresse suivante : www.oise.gouv.fr , rubrique des circulaires.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir tenir compte de ces informations, en tant que de besoin, pour la préparation de vos budgets.

Pour toutes questions ou informations à caractère fiscal, je vous invite à prendre contact avec votre trésorier ou avec le service de la fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire général,


Patricia WILLAERT